



Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320034-20150707-20150704-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2015

Délibération n° 2015/07/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 07 JUILLET 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
42	26	33
POUR	CONTRE	ABSTENSION
33	0	0

DATE DE LA CONVOCATION

30 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 07 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Bourganeuf-Royère de Vassivière, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, commune de Saint Martin Château, sur la convocation en date du 30 juin 2015, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. SIMON-CHAUTEMPS, RIGAUD, SZCEPANSKI, CHAPUT, LALANDE, DUGAY, ROYERE, LEGRAND, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, SCAFONE, CALOMINE, PAMIES, LABORDE, PATEYRON, RABETEAU, CADROT, MARTINEZ, DERIEUX.
MMES SPRINGER, MARCON, SUCHAUD, CHENEVEZ, PATAUD, BATTUT.

ETAIENT EXCUSES :

MM. JOUHAUD, MALIVERT, PEROT, AUMEUNIER, GAUDY, COUSSEIROUX, PICOURET, FAURE.
MMES JOUANNETAUD, CAPS, LAGRAVE, POUGET-CHAUVAT, COULAUD, GAUTRET.

M. JOUHAUD a donné procuration à M. RIGAUD
MME JOUANNETAUD a donné procuration à M. SZCEPANSKI
MME LAGRAVE a donné procuration à MME MARCON
MME COULAUD a donné procuration à M. CHAUSSADE
M. PEROT a donné procuration à M. SCAFONE
MME GAUTRET a donné procuration à M. GUILLAUMOT
M. FAURE a donné procuration à MME BATTUT

Objet : tarifs de la maison Martin Nadaud.

Vu la délibération n°2015/02/03 du Conseil communautaire en date du 11 février 2015 relative à la reprise de la gestion du site de la maison Martin Nadaud par la Communauté de communes, en régie directe, à compter du 1^{er} mai 2015.

Vu la délibération n°2015/03/01 du Conseil communautaire en date du 11 mars 2015 instituant une régie de recettes relative à l'exploitation de la maison Martin Nadaud.

Vu la délibération n°2015/04/08 du Conseil communautaire en date du 1^{er} avril 2015 fixant les tarifs 2015 (applicables à compter du 1^{er} mai 2015) de la maison Martin Nadaud dans le cadre de la régie.

Le Président explique des compléments sont à apporter à la liste des tarifs de la maison Martin Nadaud:

- avec la sortie nationale du timbre à l'effigie de Martin Nadaud, vont être édités des souvenirs philatéliques (enveloppes et cartes postales), qu'il serait pertinent de proposer au sein de la boutique ;
- dans le cadre d'opérations promotionnelles auprès du grand public, visant à accroître la fréquentation, des tarifs réduits pourraient être proposés (jusqu'alors limités à des animations ou expositions) ;
- partenariat passeport Culture du Conseil départemental, nécessitant l'intégration d'un tarif spécifique adulte dans ce cadre ;
- un nouvel ouvrage à mettre en vente ;
- de nouveaux objets promotionnels pour étoffer la boutique.

Le Président propose ainsi les tarifs suivants :

➤ Tarif des entrées

- Public individuel
 - Plein tarif adulte : 6 €
 - Plein tarif enfant (jusqu'à 16 ans) : 4 €
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
 - **Demi - tarif (pour opération de promotion spéciale) : 3€**
- Groupe (à partir de 15 personnes)
 - Adulte : 5 €
 - Enfant (jusqu'à 16 ans) : 3 €
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
- Passeport Inter Sites et Carte CEZAM
 - Adulte : 5 €
 - Enfant (jusqu'à 16 ans) : 3 €
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
- **Passeport Culture Conseil départemental**
 - **Adulte : 1.60€**

➤ Tarif des animations

- Tout public :
 - Adulte : 5 €
 - Enfant (jusqu'à 16 ans) : 3 €
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans

➤ Tarif des expositions

- Tout public :
 - Adulte : 2 €
 - Gratuit pour les moins de 16 ans

➤ Tarif des produits vendus à la boutique

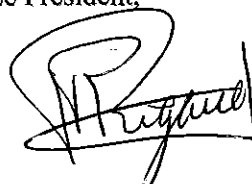
Désignation des articles	Prix de vente unitaire TTC
<u>BOISSONS FRAICHES</u>	
Coca cola	2,00 €
Perrier	2,00 €
Jus de fruit	2,00 €
Eau	1,50 €
Café	1,00 €
Thé	1,00 €
<u>OUVRAGES</u>	
Mémoire de Léonard - Soumy	19,00 €
Brochure Hommage à Martin Nadaud	6,50 €
Martin Nadaud - Daniel Dayen	19,00 €
Histoire des maçons de la Creuse	19,00 €
Couleur Creuse - Soumy	24,00 €
George Sand et la Creuse	10,00 €
Mémoire Goujat	15,00 €
Mémoire de Léonard - Vendémiaire	18,00 €
Liberté Egalité Solidarité	20,00 €
Mémoire ouvrière de la Creuse	25,00 €
Dépliants collections petits guides AEDIS	3,10 €
Grand album (2 titres) AEDIS	5,00 €
Terra (2 titres) AEDIS	5,00 €
<u>PAPETERIE - PRODUITS DERIVES</u>	
MARQUE PAGE	0,50€
MAGNET	2,50 €
CARTE POSTALE	0,70 €
LOT ENVELOPPE PRE TIMBRES	10,00€
ENVELOPPES PRE TIMBRES	1,00 €
ENVELOPPE SOUVENIR PHILATHELIQUE	3,00€
CARTE POSTALE SOUVENIR PHILATHELIQUE	3,00€
LOT DE QUATRE SOUVENIRS PHILATHELIQUES	10,00€
BLOC NOTE	3,00 €
PORTE CLEF	3,00 €
SAC SANFOURCHE - GRAND	8,00 €
SAC SANFOURCHE - PETIT	6,00 €
AUTOCOLLANT ADRT CREUSE	2,00 €
PORTE CLEF ADRT CREUSE	5,00 €
MUG ADRT CREUSE	8,00 €
STYLO ADRT CREUSE	1,50 €

SACS ADRT CREUSE	7,00 €
JEU DE BILLES	5,00 €
BILBOQUET	3,00 €
KIT BRICOLAGE	9,00 €
CRAYON ANIMAUX	1,50 €
PUZZLES EN BOIS	3,00 €
TOUPIE EN BOIS A COLORIER	2,00 €
PUZZLES CUBES EN BOIS	2,50 €
T SHIRT	11,00 €
BOITE CRAYONS DE COULEUR	4,50 €

Le Conseil communautaire après avoir entendu cet exposé, et en avoir débattu :

- Décide de fixer les tarifs de la maison Martin Nadaud comme présentés ci-dessus.
- Valide en conséquence l'ensemble des tarifs présentés, qui seront applicables à compter de la date du visa de la présente délibération par les services préfectoraux.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Masbaraud Mérignat, le 08 juillet 2015
Pour copie conforme
Le Président,



Régis RIGAUD